Fiche de données de Sécurité

Conforme aux exigences de la directive européenne 2001/58/CE, Directive 93/42, modifiée par la directive 2007/47/CE et règlement UE 453/2010. Conforme au règlement (CE)1907/2006 et règlement 1272/2008.

1.0	Identification de la substance/pré	paration et de la société/entre	eprise		
1.1	Désignation	ROCANAL PERMANENT GA Ciment dentaire d'obturation			tés.
1.2	Identification de la substance	A usage dentaire. Dispositif u canaux. Uniquement pour usage profe	•		ive des
1.2.2	SIC	851 Activité de santé de l'hon			
1.3.1	Fabricant	MEDIREL SA. CH 6982 Agno Switzerland Tel. +41 91 604 54 34 info@medirel.ch			
1.3.2	EC – Rep.	LA MAISON DENTAIRE SA. Alte Churerstrasse 36 FL-9496 BALZERS / LIECHTEN	STEIN		
2.0	Identification des dangers				
2.1 2.2	Classification Effets néfastes sur la santé humaine	N'est pas classifié dangereux	selon les di	rectives CE.	
3.0	Composition				
	Composition Information sur les composants:	Solution alcoolique d'eugénol			
	Information sur les composants:		g/%	N° CE	CAS n°
	•	Eugénol	g/% 74	202-589-1	97-53-0
	Information sur les composants:	Eugénol Colophane	g/% 74 8,950	202-589-1 232-475-7	97-53-0 8050-09-7
	Information sur les composants:	Eugénol Colophane Huile de ricin	g/% 74 8,950 5,000	202-589-1 232-475-7 232-293-8	97-53-0 8050-09-7 8001-79-4
3.1	Information sur les composants:	Eugénol Colophane Huile de ricin Glycérol	g/% 74 8,950 5,000 3,100	202-589-1 232-475-7 232-293-8 200-289-5	97-53-0 8050-09-7 8001-79-4 56-81-5
	Information sur les composants:	Eugénol Colophane Huile de ricin	g/% 74 8,950 5,000	202-589-1 232-475-7 232-293-8	97-53-0 8050-09-7 8001-79-4
	Information sur les composants:	Eugénol Colophane Huile de ricin Glycérol	g/% 74 8,950 5,000 3,100 8,950	202-589-1 232-475-7 232-293-8 200-289-5 200-578-6	97-53-0 8050-09-7 8001-79-4 56-81-5
	Information sur les composants: Liquide :	Eugénol Colophane Huile de ricin Glycérol Alcool	g/% 74 8,950 5,000 3,100 8,950	202-589-1 232-475-7 232-293-8 200-289-5	97-53-0 8050-09-7 8001-79-4 56-81-5
	Information sur les composants: Liquide :	Eugénol Colophane Huile de ricin Glycérol Alcool	g/% 74 8,950 5,000 3,100	202-589-1 232-475-7 232-293-8 200-289-5 200-578-6	97-53-0 8050-09-7 8001-79-4 56-81-5 64-17-5
	Information sur les composants: Liquide :	Eugénol Colophane Huile de ricin Glycérol Alcool Poudre:	g/% 74 8,950 5,000 3,100 8,950	202-589-1 232-475-7 232-293-8 200-289-5 200-578-6 N° CE	97-53-0 8050-09-7 8001-79-4 56-81-5 64-17-5 CAS n° 1314-13-2 13463-67-7
	Information sur les composants: Liquide :	Eugénol Colophane Huile de ricin Glycérol Alcool Poudre: Oxyde de zinc	g/% 74 8,950 5,000 3,100 8,950 g/% 37,500 13,800 3,700	202-589-1 232-475-7 232-293-8 200-289-5 200-578-6 N° CE 215-222-5 236-675-5	97-53-0 8050-09-7 8001-79-4 56-81-5 64-17-5 CAS n° 1314-13-2 13463-67-1 557-05-1
	Information sur les composants: Liquide :	Eugénol Colophane Huile de ricin Glycérol Alcool Poudre: Oxyde de zinc Oxyde de titane Stéarate de zinc Acétate de zinc	g/% 74 8,950 5,000 3,100 8,950 g/% 37,500 13,800 3,700 4,800	202-589-1 232-475-7 232-293-8 200-289-5 200-578-6 N° CE 215-222-5 236-675-5 / 209-170-2	97-53-0 8050-09-7 8001-79-4 56-81-5 64-17-5 CAS n° 1314-13-2 13463-67- 557-05-1 557-34-6
	Information sur les composants: Liquide :	Eugénol Colophane Huile de ricin Glycérol Alcool Poudre: Oxyde de zinc Oxyde de titane Stéarate de zinc Acétate de zinc Orthophényphénol (OPP)	g/% 74 8,950 5,000 3,100 8,950 g/% 37,500 13,800 3,700 4,800 5,500	202-589-1 232-475-7 232-293-8 200-289-5 200-578-6 N° CE 215-222-5 236-675-5 / 209-170-2 201-993-5	97-53-0 8050-09-7 8001-79-4 56-81-5 64-17-5 CAS n° 1314-13-2 13463-67-1 557-05-1 557-34-6 90-43-7
	Information sur les composants: Liquide :	Eugénol Colophane Huile de ricin Glycérol Alcool Poudre: Oxyde de zinc Oxyde de titane Stéarate de zinc Acétate de zinc	g/% 74 8,950 5,000 3,100 8,950 g/% 37,500 13,800 3,700 4,800	202-589-1 232-475-7 232-293-8 200-289-5 200-578-6 N° CE 215-222-5 236-675-5 / 209-170-2	97-53-0 8050-09-7 8001-79-4 56-81-5 64-17-5 CAS n° 1314-13-2 13463-67-7 557-05-1 557-34-6

Fiche de données de Sécurité

Conforme aux exigences de la directive européenne 2001/58/CE, Directive 93/42, modifiée par la directive 2007/47/CE et règlement UE 453/2010. Conforme au règlement (CE)1907/2006 et règlement 1272/2008.

4.0	Premiers Secours	
4.1	Indication générale	Peut être irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Peu provoquer une sensibilisation par contact cutané. Montrer cette fiche de sécurité au personnel médical. En cas d'incertitude, prêter une attentior particulière.
4.2 4.3	Inhalation Contact avec la peau	En cas d'exposition prolongée au liquide, placer à l'air libre. Laver soigneusement la peau avec du savon et de l'eau.
4.4	Contact avec les yeux	Rincer avec eau. Obtenir des soins médicaux.
4.5	Ingestion	Obtenir des soins médicaux. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.
4.6	Précautions pour premiers répondants	N/A.
4.7	Indications pour le médecin Symptômes Dangers	Irritation ou une rougeur dans les yeux, la gorge ou sur la peau. Nul
	Traitement	Voir "Premiers secours"
5.0	Mesure de lutte contre l'incendie	
5.1	Moyen d'extinction appropriée	Poudre, mousse, dioxyde de carbone.
5.2 5.3 5.4	Moyens d'extinction à ne pas utiliser Risques particuliers dans un incendie Equipement de protection spéciale pour le personnel	Ne pas utiliser un jet d'eau. N/A Un appareil respiratoire autonome devrait être porté par le personnel de lutte contre l'incendie. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation d'eau.
6.0	Mesure à prendre en cas de dispersion accidentelle	
6.1	Les précautions individuelles	Porter des lunettes de sécurité, des gants et une blouse de laboratoire. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas vider dans les égouts.
6.3	Les méthodes de nettoyage	Mécaniquement.
7.0	Manipulation et stockage	
7.1	Manipulation	A utiliser uniquement par les professionnels dentaires. Suivre les bonnes pratiques d'hygiène. Ne pas fumer, manger ou boire pendant l'utilisation. Eviter la lumière directe et des températures extrêmes.

Fiche de données de Sécurité

Conforme aux exigences de la directive européenne 2001/58/CE, Directive 93/42, modifiée par la directive 2007/47/CE et règlement UE 453/2010. Conforme au règlement (CE)1907/2006 et règlement 1272/2008.

	Consignes pour une manipulation sans danger	Porter des gants appropriés.
7.2	Stockage	Conserver le produit à température ambiante (+8 ° - +25 ° C) et dans u endroit sec et bien aéré. Eviter d'appliquer directement, une forte lumière, une source d'ignition et des températures extrêmes. La durée de conservation des produits dans leur conditionnement d'origine est de 4 ans à compter de la date de fabrication, et dans les conditions de stockage préconisées.
	Emballage recommandés	Verrerie
7.3	Utilisations spécifiques	Matériaux dentaires
8.0	Contrôle de l'exposition /Protection individue	lle
8.1	Valeurs limites d'exposition	PEL : pas établi. TLV : pas établi.
8.2	Contrôle de l'exposition	
8.2.1	Contrôles d'exposition professionnelle	Aucun équipement spécial requis dans des conditions normales d'utilisation de ce produit dans les quantités prévues.
8.2.1.1	Protection respiratoire	Ne pas respirer les vapeurs. Une bonne ventilation générale est suffisante pour contrôler les vapeurs atmosphériques.
8.2.1.2	Protection des mains	Pas d'exigences particulières. Les gants chirurgicaux portés par le personnel dentaire sont suffisants.
8.2.1.3	Protection des yeux	Pas d'exigences particulières autres que les lunettes de sécurité habituelles portées par le personnel dentaire.
8.2.1.4	Protection de la peau	Pas d'exigences particulières. Une bonne hygiène personnelle, les pratiques de sécurité et le port d'une blouse de laboratoire protègent le personnel dentaire de l'exposition inutile au produit.
8.2.1.5	Mesures d'hygiène	Ne pas boire ou manger lors de l'utilisation.
8.2.2	Contrôles environnementales	Ne pas déverser dans les égouts ou dans l'environnement.
9.0	Propriétés physiques & chimiques	
9.1	Aspect/Couleur	Poudre : Liquide :
9.1.1	Couleur / état physique	Blanche à légèrement jaune Jaune à brun légèrement visqueux
9.1.2	Odeur	Légère odeur d'essence d'anis Caractéristique d'essence de clou de girofle
9.2	Information sur la santé, sécurité et environneme	<u>nt</u> :
9.2.1	рН	N/D
9.2.2	Point de fusion	40 – 60 °C

Fiche de données de Sécurité

Conforme aux exigences de la directive européenne 2001/58/CE, Directive 93/42, modifiée par la directive 2007/47/CE et règlement UE 453/2010. Conforme au règlement (CE)1907/2006 et règlement 1272/2008.

9.2.3		
	Point d'éclair	Non applicable
9.2.4	Température d'auto-inflamation	Non applicable
9.2.5	Propriétés explosives	Non applicable Des vapeurs peuvent provoquer un mélange explosif avec l'air.
9.2.6	Propriétés comburantes	Non déterminé
9.2.7	Densité de vapeur relative	Non applicable
9.2.8	Densité	Ca. 1.0 g/cm ³
9.2.9	Solubilité dans l'eau	Soluble
9.2.10	Coefficient de partage	Non déterminé
9.2.11	Viscosité	Non détermine
9.2.12	Densité de vapeur	Non déterminé
9.2.13	Taux d'évaporation	Non déterminé
10.0	Stabilité et réactivité	Poudre
10.1	Conditions à éviter	Chaleur, soleil et humidité.
10.2	Matériaux à éviter	Agents réducteurs et oxydants puissants.
10.3	Produits de décomposition dangereux	Inconnu; quand chauffé jusqu'à décomposition ou en cas d'incendie, des fumées irritantes et toxiques peuvent être émises.
10.4	Informations ultérieures	Stable s'il est conservé et utilisé selon les instructions.
10.4	informations ulterleures	Liquide:
10.4	Conditions à éviter	
		Liquide :
10.1	Conditions à éviter	Liquide : Chaleur et soleil.
10.1 10.2	Conditions à éviter Matériaux à éviter	Liquide : Chaleur et soleil. Agents oxydants. Inconnu; quand chauffé jusqu'à décomposition ou en cas d'incendie,
10.1 10.2 10.3	Conditions à éviter Matériaux à éviter Produits de décomposition dangereux	Liquide : Chaleur et soleil. Agents oxydants. Inconnu; quand chauffé jusqu'à décomposition ou en cas d'incendie, des fumées irritantes et toxiques peuvent être émises.
10.1 10.2 10.3 10.4	Conditions à éviter Matériaux à éviter Produits de décomposition dangereux Informations ultérieures	Liquide: Chaleur et soleil. Agents oxydants. Inconnu; quand chauffé jusqu'à décomposition ou en cas d'incendie, des fumées irritantes et toxiques peuvent être émises. Stable s'il est conservé et utilisé selon les instructions.
10.1 10.2 10.3 10.4	Conditions à éviter Matériaux à éviter Produits de décomposition dangereux Informations ultérieures Informations toxicologiques	Liquide: Chaleur et soleil. Agents oxydants. Inconnu; quand chauffé jusqu'à décomposition ou en cas d'incendie, des fumées irritantes et toxiques peuvent être émises. Stable s'il est conservé et utilisé selon les instructions.

Fiche de données de Sécurité

Conforme aux exigences de la directive européenne 2001/58/CE, Directive 93/42, modifiée par la directive 2007/47/CE et règlement UE 453/2010. Conforme au règlement (CE)1907/2006 et règlement 1272/2008.

11.4	Toxicité subaiguë, sub-chronique et prolongée	Aucune donnée
11.5	Cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction	Aucune connue
11.6	Les données empiriques	Non disponible
		Liquide :
11.1	Toxicité orale aiguë :	I.N. LD 50 : 5 000 mg/kg (rat)
11.2	Irritation et corrosivité	Irritant en exposition prolongée
11.3	Sensibilisation	Irritant
11.4	Toxicité subaiguë, sub-chronique et prolongée	Aucune donnée
11.5	Cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction	Aucune donnée
11.6	Les données empiriques	Non disponible
11.7	L'expérience clinique	L'utilisation des matériaux depuis plus de 20 ans, indique un rapport bénéfice/risque élevé. Il n'existe aucune preuve de risque à court ou à long terme ni aucune suspicion de problème particulier.
12.0	Information écologique	
12.1	Ecotoxicité :	Eviter le rejet des matériaux dans les égouts ou dans
12.1 12.2	Ecotoxicité : Persistance environnementale et dégradabilité	Eviter le rejet des matériaux dans les égouts ou dans l'environnement. Suivre les réglementations locales. Aucune donnée disponible.
		l'environnement. Suivre les réglementations locales.
12.2	Persistance environnementale et dégradabilité	l'environnement. Suivre les réglementations locales.
12.2 13.0	Persistance environnementale et dégradabilité Indications relatives à l'élimination	l'environnement. Suivre les réglementations locales. Aucune donnée disponible. Eliminer conformément aux réglementations locales, nationales et
12.2 13.0 13.1	Persistance environnementale et dégradabilité Indications relatives à l'élimination Produits non utilisé	l'environnement. Suivre les réglementations locales. Aucune donnée disponible. Eliminer conformément aux réglementations locales, nationales et
12.2 13.0 13.1	Persistance environnementale et dégradabilité Indications relatives à l'élimination Produits non utilisé Informations relatives au transport	l'environnement. Suivre les réglementations locales. Aucune donnée disponible. Eliminer conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales, le matériel et les emballages contaminés.
12.2 13.0 13.1 14.0	Persistance environnementale et dégradabilité Indications relatives à l'élimination Produits non utilisé Informations relatives au transport Restrictions	l'environnement. Suivre les réglementations locales. Aucune donnée disponible. Eliminer conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales, le matériel et les emballages contaminés.

Fiche de données de Sécurité

Conforme aux exigences de la directive européenne 2001/58/CE, Directive 93/42, modifiée par la directive 2007/47/CE et règlement UE 453/2010. Conforme au règlement (CE)1907/2006 et règlement 1272/2008.

Dénomination commerciale : ROCANAL PERMANENT GANGRENE R 3

15.2	Information sur l'étiquette d'avertissement	Aucune
15.2.1	Symbole de danger	Aucun
15.2.2	Ingrédient dangereux	Aucun
15.2.3	Phrases de risques	R36/37/38: irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau. R43: sensibilisant par contact cutané
15.2.4	Phrases de sécurité	S24/25 : éviter tout contact avec la peau et les yeux S3/9/49 : conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais.

16.0	Autres informations	
16.1	Phrases R significatives	R36/37/38 : irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau. R43 : sensibilisation par contact avec la peau.
16.2	Conseils de formation	Pour l'utilisation par des professionnels en médecine dentaire.
16.3	Restrictions sur l'utilisation	Peut être vendus et utilisés exclusivement par les professionnels dentaires.
16.4	Autres informations	Ces données sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, elles ne peuvent constituer une quelconque garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit mais peuvent servir de base à l'établissement d'un contrat légal valable. L'utilisateur doit examiner toute recommandation dans le contexte spécifique de l'utilisation prévue pour déterminer si elles sont appropriées.
16.5	Sources des données	Eur-Lex European Union Law
16.6	Informations qui ont été ajoutées, supprimées ou révisées.	Cette fiche a été révisée pour répondre aux exigences du règlement (CE) 93/42 telle que modifiée par 2007/47/CE, 2001/58/CE et le règlement (UE) 453/2010. Conforme au règlement (CE) 1907/2006 et règlement 1272/2008.

Créé le 3 mai 2011

Révision 1 : le 9 août 2013 par le Service Qualité & Affaires Réglementaires

Révision 2 : le 24 septembre 2013 par le Service Qualité & Affaires Réglementaires Révision 3 : le 12 janvier 2017 par le Service Qualité & Affaires Réglementaires

Révision 4 : le 01 octobre 2020 par le Service Qualité & Affaires Réglementaires

Révision 5 : le 10 novembre 2020 par le Service Qualité & Affaires Réglementaires

Révision 6 : mai 2021, par le Service Qualité & Affaires Réglementaires